



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SEANCE

Président : M. RITTER (Panama)

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

ELECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/42/SR.2
24 septembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 25.

DECLARATION DU PRESIDENT

1. Le PRESIDENT dit que son élection à la présidence de la quarante-deuxième session de la Troisième Commission représente un honneur pour lui-même et plus encore pour le pays qu'il représente, à savoir le Panama, et il en remercie les membres de la Commission.

2. Les questions que la Troisième Commission devra examiner sont nombreuses et, comme toujours, d'une extrême importance. La question du racisme, et notamment de la discrimination raciale sous sa forme la plus cruelle qu'est l'apartheid, mérite une attention particulière. Si le Président se contente de mentionner ce point, c'est non seulement parce qu'il ne saurait recommander aux représentants d'être brefs dans leurs interventions sans donner lui-même l'exemple, mais aussi parce que cette question illustre mieux qu'aucune autre la nécessité d'une action concrète de la part de la communauté internationale. Les longs débats de procédure et les déclarations dépourvues d'idées neuves sont synonymes d'inefficacité. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique d'approfondir les problèmes et de les résoudre. Le Président signale, à cet égard, que les résolutions qui sont adoptées ne sauraient être considérées comme des fins en elles-mêmes. Il recommande aux membres des délégations d'aborder les débats avec un esprit neuf ouvert au dialogue et à la compréhension.

ELECTION DU BUREAU

3. M. RADA (Tchécoslovaquie) propose d'élire M. Paul Laberge (Canada) au poste de vice-président.

4. M. MUGUME (Ouganda) propose d'élire M. Osman Dirar (Soudan) au poste de vice-président.

5. M. LABERGE (Canada) et M. DIRAR (Soudan) sont élus vice-présidents par acclamation.

6. M. AGUILAR-HECHT (Guatemala) propose d'élire Mme Anie Santhoso (Indonésie) au poste de rapporteur.

7. Mme SANTHOSO (Indonésie) est élue rapporteur par acclamation.

8. M. HAMER (Pays-Bas), après avoir félicité les membres du Bureau pour leur élection, fait remarquer que, compte tenu des pressions qui s'exercent pour réduire la durée de la session et du fait que l'ordre du jour de la Troisième Commission est particulièrement surchargé, une certaine rationalisation des travaux s'impose. Il exprime à cet égard sa confiance dans la coopération dont les représentants à la Troisième Commission ont toujours fait preuve et il assure le Président qu'il peut compter sur celle de la délégation néerlandaise.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.3/42/3)

9. Le PRESIDENT souligne l'importance de certaines recommandations concernant l'organisation de la session qui figurent au chapitre II du document A/42/250 et Corr.1 et qui ont été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière. Il signale, en particulier, la nécessité de faire en sorte que les séances commencent à l'heure et que le temps alloué soit pleinement utilisé et rappelle qu'une commission peut tenir ses séances en présence d'un quart de ses membres. En ce qui concerne les explications de vote, le Président rappelle la décision 34/401 par laquelle l'Assemblée générale a recommandé que, dans toute la mesure du possible, les délégations n'expliquent leur vote qu'une seule fois, soit en commission soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. L'Assemblée générale a également décidé que la pratique consistant à ne pas reproduire in extenso les déclarations faites au sein d'une grande commission serait maintenue lors de la quarante-deuxième session. De même, pour gagner du temps, la pratique des déclarations de clôture, à l'exception de celles des présidents, est abandonnée.

10. En ce qui concerne les questions qui ont trait au budget-programme, aucun projet de résolution ayant des incidences financières ne peut être adopté s'il n'est accompagné d'un état de ces incidences établi par le Secrétariat. Le Président rappelle, à ce sujet, la nécessité de prévoir des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépense et pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission.

11. Le Président appelle également l'attention sur le paragraphe 6 de la résolution 35/10 A par laquelle l'Assemblée générale a décidé que toutes les propositions concernant le calendrier des conférences et réunions qui auront été faites lors d'une session de l'Assemblée générale seront revues par le Comité des conférences.

12. Compte tenu des problèmes financiers auxquels l'Organisation des Nations Unies se trouve confrontée, l'Assemblée générale n'a pas fixé la date de clôture de la quarante-deuxième session et a recommandé que tout soit mis en oeuvre pour en réduire la durée.

13. En ce qui concerne le programme de travail proprement dit, un calendrier provisoire a été établi selon les critères habituels : les questions ont été regroupées et seront examinées dans le même ordre que par le passé, compte tenu des documents disponibles et de la présence à New York des hauts fonctionnaires appelés à intervenir directement dans les débats de la Commission. Afin d'utiliser au mieux les services de conférence, le Président recommande que le calendrier soit respecté dans toute la mesure du possible, notamment en ce qui concerne les dates limites pour la présentation des propositions. A ce sujet, il signale que l'heure limite pour la présentation des projets de résolution est 15 heures. Cela s'explique par la nécessité de réduire les dépenses afférentes à la publication de ces textes dont le coût, qui comprend la traduction, la reproduction et les opérations connexes, est de 650 dollars par page. Il est également extrêmement important que les représentants s'inscrivent sans tarder sur la liste des orateurs.

(Le Président)

14. Le Président rappelle que, conformément à la résolution 41/151 de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 1986, le Groupe de travail chargé de l'élaboration de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille doit se réunir au début de la quarante-deuxième session. Le Département des services de conférence lui a donné l'assurance que le Groupe de travail pourrait se réunir pendant la période allant du 22 septembre au 2 octobre 1987. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide que le Groupe de travail se réunira pendant cette période.

15. Il en est ainsi décidé.

16. Le PRESIDENT signale que, pour des raisons d'économie, les décisions de tenir des séances du soir, de prolonger des séances ou de les annuler, doivent être notifiées 24 heures à l'avance. Enfin, à cause des contraintes budgétaires, il arrivera fréquemment que l'aperçu des séances qui figure dans le Journal des Nations Unies soit publié avec un jour de retard.

17. Mme KAMAL (Secrétaire de la Commission) signale certaines modifications introduites dans le document A/C.3/42/L.1 concernant l'état d'avancement de la documentation. Dans l'annexe de ce document, à la page 2 de la version française, la date de publication prévue du rapport du Secrétaire général portant la cote A/42/493 est le 30 septembre et la date indiquée pour la soumission de ce rapport à la Division des affaires de l'Assemblée générale doit être supprimée. De même, en ce qui concerne le document A/42/492, la date de publication indiquée, à savoir le 30 septembre, doit être supprimée et la date de soumission de ce rapport à la Division des affaires de l'Assemblée générale est le 17 septembre. A la page 13 de la version française, au point 12, après les mots "Rapport du Conseil économique et social pour l'année 1987 (A/42/3)", il faut insérer les mots "Assistance aux réfugiés en Somalie : rapport du Secrétaire général". La date de soumission de ce rapport à la Division des affaires de l'Assemblée générale est le 9 octobre. Enfin à la page 16, après les mots "Assistance aux réfugiés en Somalie : rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/42/498)", il faut ajouter "et Add.1".

18. M. HOPPE (Danemark) fait observer que la Commission pourrait accroître l'efficacité de ses travaux en mettant l'accent sur certains groupes de points de l'ordre du jour, notamment sur les questions qui ont fait l'objet de conférences spéciales au cours de l'année. Suite aux consultations officielles qu'il a eues avec un grand nombre de délégations, il propose de modifier comme suit le projet de programme de travail de la Troisième Commission. Il conviendrait d'allouer a) un jour de plus à l'examen du volumineux rapport du Conseil économique et social (groupe 8), lequel serait pris sur les huit jours consacrés au premier groupe (Racisme); b) un jour de plus au septième groupe, qui concerne la question de plus en plus préoccupante des réfugiés. Ce jour serait pris sur les six qui sont alloués au deuxième groupe; et c) un jour supplémentaire au quatrième groupe (Stupéfiants), eu égard à la Conférence qui a eu lieu cette année à Vienne sur cette question. Ce jour serait pris sur les six qui sont alloués à l'examen du troisième groupe de points (Femmes).

19. Mme MUKHERJEE (Inde), à laquelle s'associent Mlle AIOUAZE (Algérie), M. BOOTO (Zaïre), M. GALAL (Egypte), M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao), M. KABORE (Burkina Faso) et Mme BUTIKU (République-Unie de Tanzanie), se déclare surprise par la proposition danoise, son pays ne comptant pas parmi les nombreuses délégations que M. Hoppe dit avoir consultées. Elle demande, par conséquent, au représentant du Danemark de retirer ses propositions, notamment la première qu'elle juge inacceptable.

20. M. TROUVEROY (Belgique) dit qu'il aimerait connaître l'avis de la Commission sur les changements proposés par le représentant du Danemark, notamment sur ses deuxième et troisième propositions qui lui semblent raisonnables.

21. M. LY (Sénégal) se déclare surpris, lui aussi, de n'avoir pas été consulté et s'étonne, en particulier, de la proposition qui a trait au premier groupe de points de l'ordre du jour, vu l'importance que revêt, comme l'a rappelé le Président de la Commission, la lutte contre le racisme et l'apartheid. Il n'est pas convaincu de la pertinence de la deuxième proposition mais estime que la troisième pourrait être retenue à condition d'élargir les consultations en vue d'aboutir à un consensus.

22. M. AGUILAR-HECHT (Guatemala) suggère que le Danemark retire ses propositions, qu'il juge prématurées, et que les consultations officielles se poursuivent, à l'issue desquelles une décision pourra être prise.

23. M. LABERGE (Canada) se rallie à la proposition du Guatemala car il considère que le programme de travail est établi à titre indicatif et peut faire l'objet de modifications en cours de route.

24. M. QUINN (Australie) est d'avis qu'il appartient au Bureau, et non à la Troisième Commission réunie en séance plénière, de régler cette question. Il faudrait donc que le Bureau tienne des consultations à ce sujet et présente ses conclusions à la Commission ultérieurement.

25. M. HOUFFANE (Djibouti) rappelle que l'année précédente, il avait déjà fallu tenir des séances de nuit pour finir l'examen du premier groupe de points. Il voit donc difficilement comment cet examen pourrait être raccourci d'un jour. Il souligne, en outre, que le Bureau est censé se réunir avant la présentation du projet de programme de travail aux délégations. A ce stade il faut donc, soit accepter ce projet tel quel, soit poursuivre les consultations.

26. M. HOPPE (Danemark) prend note des observations des délégations et retient la proposition de consultations au sein du Bureau.

27. Le PRESIDENT propose d'adopter, à titre provisoire, le projet de programme de travail présenté par le Secrétariat, en attendant le résultat des consultations que tiendront les membres du Bureau avec les représentants des groupes régionaux.

28. Mme MUKHERJEE (Inde) demande que le Président du Groupe des 77 assiste à ces consultations.

29. Le PRESIDENT déclare que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission adopte le projet de programme de travail établi par le Secrétariat en attendant l'issue des consultations qui se tiendront au sein du Bureau.

30. Il en est ainsi décidé.

31. M. QUINN (Australie) fait observer que l'ONU est engagée actuellement dans un processus de réforme et que la Troisième Commission pourrait s'associer à cet effort en tenant compte, dans ses travaux, des propositions d'organes tels que le Groupe des Dix-Huit, notamment pour ce qui est de la rationalisation de son ordre du jour. Elle pourrait également prendre en considération, à titre préliminaire, les propositions importantes et tout à fait neuves que vient de formuler la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'ONU dans les domaines économique et social. Le représentant de l'Australie recommande également aux délégations de ne pas laisser aux groupes de haut niveau le soin d'adopter des réformes, mais de s'efforcer elles-mêmes de rationaliser les travaux de la Commission, même si cela exige quelques sacrifices.

32. M. AGUILAR-HECHT (Guatemala), prenant la parole au nom du Groupe des 77, rappelle que la rationalisation des travaux, et notamment leur biennalisation, est une idée qui a été évoquée pour la première fois à l'Assemblée générale à sa quarante et unième session et qui continue à faire son chemin. La Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, étude qui touche directement aux travaux de la Troisième Commission, est ouverte à la participation de tous les Etats Membres de l'ONU. Le Groupe des 77 a formulé, au sein de cette commission, des propositions qui sont aujourd'hui à l'étude. Il convient donc d'attendre, avant de prendre les décisions qui, à ce stade, seraient prématurées, que la Commission spéciale ait fait connaître le résultat de ses délibérations.

33. M. TROUVEROY (Belgique) rappelle l'engagement de sa délégation d'oeuvrer à la rationalisation, ou biennalisation, des travaux de la Troisième Commission avec le concours de toutes les parties intéressées. Il souligne le caractère urgent des réformes à l'étude au sein de la Commission spéciale et insiste sur le fait que les membres de la Troisième Commission, en tant qu'experts dans le domaine social, doivent absolument, s'ils ne veulent pas que d'autres prennent des décisions à leur place, s'associer à l'effort de réforme dans ce domaine qui les concerne.

34. Le PRESIDENT annonce que la prochaine séance de la Commission, consacrée au racisme, se tiendra le 5 octobre avec la participation du Directeur du Centre des droits de l'homme. Il demande aux représentants désireux d'intervenir dans les débats sur ce thème de s'inscrire au plus tôt sur la liste des orateurs.

La séance est levée à 16 h 55.